Image not found or type unknown

# Placement forcé d'une personne agée sous curatelle renforcée

Par **isabelle goupil**, le **16/12/2016** à **07:14**

Bonjour,
je m'occupais de ma mère dont je suis la curatrice renforcée jusqu'à présent;mais depuis sa chute au domicile, elle est devenu complètement dépendante, elle ne marche plus, ne peut plus se tourner pour la toilette, ne peut plus se lever etc. Elle est actuellement hospitalisé et son retour au domicile est fortement compromis. Nous lui avons parlé d'un placement en EPADH en accord avec les médecins, elle refuse catégoriquement ce placement ne mange plus et préfère se laisser mourir comme elle dit. Malgré toute notre bonne volonté il me serait impossible de m'occuper d'elle au domicile, les infirmières sont a trois pour la lever et la mettre dans le fauteuil roulant et a deux pour la laver!
Comment procéder pour placer contre son gré?
tout le monde essayent de la persuadé, médecins infirmières etc. rien n'y fait! C'est pourtant pour son bien que nous demandons son placement.
elle est sous curatelle renforcée dont je suis la curatrice. Que puis-je faire? MERCI d'avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés